



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 4, n° 1 | Avril 2013

La biodiversité aménage-t-elle le territoire ?

Reterritorialisation et développement durable : contraintes écologiques et logiques sociales. Compte rendu de journée d'étude (Lille, 25 Novembre 2011)

Leslie Carnoye



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/9730>

DOI : 10.4000/developpementdurable.9730

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Leslie Carnoye, « Reterritorialisation et développement durable : contraintes écologiques et logiques sociales. Compte rendu de journée d'étude (Lille, 25 Novembre 2011) », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 4, n° 1 | Avril 2013, mis en ligne le 03 avril 2013, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/9730> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.9730

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Reterritorialisation et développement durable : contraintes écologiques et logiques sociales. Compte rendu de journée d'étude (Lille, 25 Novembre 2011)

Leslie Carnoye



JOURNÉE D'ÉTUDES
Lille - 25 nov. 2011

**Reterritorialisation et
développement durable :
contraintes écologiques
et logiques sociales**

Journée interdisciplinaire sur le développement durable

Journée organisée par l'association développement durable et territoires, en partenariat avec la revue Développement durable et territoires, et le Centre de ressources développement durable (CERDD), dans le cadre d'un projet soutenu par la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société.

www.meshs.fr

Pour une meilleure organisation, merci de confirmer votre présence : bruno.villalba@ciencespo-lille.eu

Maison Européenne des SHS
Lille Nord de France

DEVELOPPEMENT DURABLE & TERRITOIRES

CERDD

MESHs
2, rue des Canonniers - 59000 LILLE
Tél: 03 20 12 58 30

- 1 La cinquième édition des Journées Interdisciplinaires sur le Développement Durable s'est déroulée à Lille, le 25 Novembre 2011 à la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société. Cette journée d'étude a été organisée par l'Association Développement Durable et Territoires, en partenariat avec le Centre Ressource du Développement Durable et a réuni une cinquantaine de chercheurs, d'étudiants et de professionnels de disciplines variées (aménagement du territoire, sociologie, sciences politiques et économie).
- 2 Bruno Villalba (politiste, maître de conférences à l'IEP de Lille) et Abdellillah Hamdouch (Professeur d'aménagement et urbanisme à l'université François Rabelais de Tours) ont, dans leur présentation introductive, présenté le choix du thème de la reterritorialisation. D'une part, aux fondements de l'association *Développement Durable et Territoires* repose l'idée selon laquelle, si la notion de développement durable s'est davantage constituée autour d'une dimension temporelle, la prise en compte des dimensions spatiales et « territoriales » s'avère néanmoins cruciale. D'autre part, la résurgence de la thématique de la reterritorialisation, comme critique de la mondialisation, s'explique aussi dans le contexte de crise actuelle, où certains enjeux socioéconomiques et environnementaux apparaissent réaffirmés avec force (pic pétrolier, inégalités sociales, concurrence territoriale...).
- 3 En effet, la reterritorialisation correspond à l'idée selon laquelle les territoires sont à même de s'organiser et de faire face à la division internationale du travail, au travers de nouvelles pratiques de gouvernance territoriale fondées sur l'existence de modèles opérationnalisables (mise en œuvre de partenariats territoriaux entre villes et espaces ruraux, intercommunalités, ressources communes, circuits-courts, qualité des produits...), qui visent la construction de lien social. Ainsi, l'action des politiques locales et territoriales s'avère relégitimée par l'existence de nouveaux types de justification et de nouvelles procédures de prise de décision. Les deux intervenants ont montré que la « reterritorialisation » fait écho à d'autres notions telles que la « démondialisation » (J. Sapir), la « réindustrialisation », la « subsidiarité » (B. Zuindeau), ou encore le « protectionnisme » (F. Ruffin) et fait aussi l'objet de plusieurs axes de recherche autour de l'économie circulaire, l'écologie industrielle, l'économie de la fonctionnalité, mais aussi l'économie résidentielle, ou encore l'économie mauve... La reterritorialisation s'avère donc aujourd'hui l'objet d'un discours très construit et qui bénéficie d'une audibilité grandissante. Toutefois, elle n'est pas sans faire émerger un certain nombre de limites et de questions, relativement aux interactions entre le « global » et le « local » (question de l'autonomie des choix décisionnels), ou encore au travers de la mise en concurrence des territoires.
- 4 Durant la matinée, les deux interventions successives d'El Mouhoub Mouhoud (économiste, Professeur à l'Université de Paris Dauphine) et d'Abdellillah Hamdouch ont porté sur des travaux liés à la DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale ; une institution au cœur des politiques étatiques d'aménagement du territoire). El Mouhoub Mouhoud a présenté les résultats d'une étude intitulée « *Economie des services et développement des territoires* », soulignant l'importance de l'analyse territoriale des politiques d'emploi. En effet, alors que les délocalisations ont fréquemment un impact beaucoup plus important à l'échelle locale qu'au niveau national, la théorie économique ne permet pas d'analyser cette dimension de manière satisfaisante (en raison d'une faible mobilité du travail, un chômage de masse peut coexister avec des secteurs en difficulté de recrutement). L'analyse territoriale des activités de service vise à

répondre à ce problème en différenciant ces dernières selon leur degré de spécialisation ainsi que leur « délocalisabilité » potentielle. Elle met ainsi en évidence l'importance de certaines activités favorables au maintien de l'emploi, comme par exemple les services publics, non spécialisés et non délocalisables et assurant, par ailleurs, une fonction de support de l'activité économique. Selon cette analyse novatrice en termes d'outils de mesure de la performance des territoires, les aides souvent non différenciées accordées aux entreprises au titre de la lutte contre le chômage seraient plus efficaces si elles intégraient certains critères relatifs à la spécialisation et à la délocalisabilité des services.

- 5 Par la suite, la démarche « Territoires 2040 » de la DATAR a été présentée par Abdellilah Hamdouch. Cette démarche repose sur l'engagement d'un dialogue entre la DATAR et les acteurs des territoires, afin de dégager des axes forts du devenir des régions et villes françaises. De fait, cette démarche de « descente en échelle » de la prospective territoriale et de concertation plus étroite a déjà été amorcée à l'occasion des 7 « Ateliers nationaux » qui se sont tenus à la DATAR à l'automne 2011 et qui ont associé de nombreux représentants des territoires (notamment des Régions). Parallèlement, un questionnaire sur les grands enjeux envoyé à des experts dans les territoires a permis de recueillir plus de 500 réponses détaillées qui ont permis de prioriser les défis clés auxquels seront confrontés les territoires à moyen et surtout à long terme. Enfin, plusieurs régions ont organisé des débats « locaux » autour des enjeux et défis qui sont ressortis des travaux de scénarisation des différents groupes de travail de « Territoires 2040 ».
- 6 Abdellilah Hamdouch a souligné que sur les 7 grands enjeux définis par le programme sur le long terme, quatre mettent en exergue des impératifs clairs de durabilité territoriale, d'évolution incontournable de l'organisation des modes de production, de consommation et de vie, et de prise en compte prioritaire des dimensions liées à la mobilisation des ressources locales dans les dynamiques de développement. Cette re-conception des dynamiques de développement économique et social s'exprime notamment au travers des enjeux n° 3 : « La réduction des vulnérabilités territoriales », n° 4 : « La qualité de vie des territoires de la société mobile », n° 5 : « L'aménagement des réseaux et des temps » et surtout n° 6 : « Les ressources spatiales et environnementales au cœur du développement ». Le grand enjeu n° 7 : « La coordination entre les territoires et entre tous les acteurs » marque quant à lui la volonté de tous (responsables DATAR, experts des groupes de travail, responsables territoriaux, etc.) de penser et de pratiquer désormais l'aménagement des territoires fondé sur le dialogue, la concertation, voire la « co-production » des stratégies et projets à toutes les échelles territoriales.
- 7 Ainsi, il est ressorti de cette présentation, que la « démarche » de la DATAR et la perception des territoires par l'institution ont fortement évolué en qualité, notamment depuis la conduite du premier travail de ce type en 1971. En effet, cette dynamique renouvelée de prospective territoriale « avec et pour les différents territoires » marque bien un tournant sensible du rôle de la DATAR en matière d'aménagement du territoire s'inscrivant dans une voie sans doute médiane (mais ouverte et sans doute innovante) entre l'aménagement essentiellement centralisé des décennies 1960 et 1970 et celui (excessivement ?) décentralisateur des décennies 1980 et 1990 (voire des années 2000). La DATAR mène donc aujourd'hui une prospective d'aménagement de manière pluraliste et interdisciplinaire, au travers de laquelle le territoire n'est plus perçu comme un simple espace conjonction de contraintes extérieures, mais au contraire comme un réel opérateur de changement, où la création et l'innovation sont possibles. Toutefois, il a aussi été souligné que l'impact effectif de la démarche « Territoires 2040 » dépendra

fortement de son appropriation par les Régions, suite à cette phase de construction collective des objectifs politiques : le dialogue territorial des Régions avec la DATAR mériterait donc aussi de garder cette profondeur dans une perspective pérenne et régulière.

- 8 L'après-midi, a par la suite été plutôt centrée sur les aspects locaux et pratiques sociales de la reterritorialisation, au travers de la problématique de la gouvernance alimentaire et des circuits-courts, abordée par quatre intervenants. La présentation de Jean-Baptiste Traversac (économiste, ingénieur de recherche à l'INRA) a traité la question de manière assez générale, alors que les autres interventions se sont focalisées sur des points plus spécifiques : Amélie Gonçalves (économiste, IFSTTAR, doctorante à l'université Lille1) a développé les aspects logistiques et la question des performances environnementales, Tommaso Venturini (Sciences de l'information et de la communication, coordinateur des activités de recherche du Médialab de Sciences Po) a présenté le cas de l'entreprise Eataly et Marie Décima (chargée de mission au CERDD) a abordé la question de la prise en compte de la dimension sociale dans les circuits-courts alimentaires.
- 9 Selon Jean-Baptiste Traversac, les circuits-courts alimentaires sont aujourd'hui extrêmement minoritaires dans les chaînes de distribution de l'alimentation (3%), en raison de la forte diminution des coûts de transports liés aux progrès technologiques, mais ce type d'organisation a cependant toujours existé (ceintures maraichères et laitières). Amélie Gonçalves a mis en évidence que la définition d'un circuit-court repose sur l'idée d'une proximité entretenue entre producteurs et consommateurs, mais qu'un débat persiste sur la qualification de cette proximité, entre une forme plutôt organisationnelle (un intermédiaire unique), ou bien davantage géographique (distance entre les participants à l'échange) ; ces deux types de proximités n'allant pas toujours de pair. La proximité organisationnelle semble être actuellement la forme dominante parmi les circuits-courts existants, mais cet « intermédiaire » peut néanmoins recouvrir une multitude d'acteurs hétérogènes. Par conséquent, les circuits-courts correspondent en réalité à une très grande diversité de types d'organisation, de modes de gouvernance et de formes de solidarités. Jean-Baptiste Traversac a souligné que l'organisation en circuits-courts est aujourd'hui valorisée pour sa contribution au développement durable et à la protection de l'environnement, mais que, dans le même temps, les résultats environnementaux des circuits-courts apparaissent assez mitigés, aussi bien relativement aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) qu'en termes de consommation énergétique. Là encore, Amélie Gonçalves a souligné l'existence d'une controverse sur la question de savoir si c'est plutôt la proximité géographique ou bien l'existence de réseaux de distribution établis (ces derniers permettant une la réalisation d'économies d'échelle et donc une réduction des trajets) qui permettraient de réduire les impacts environnementaux. Par ailleurs, Jean-Baptiste Traversac a montré qu'en matière d'agriculture biologique notamment, rien ne prouve que l'efficacité logistique des circuits-courts soit suffisante pour permettre une réduction du prix des produits alimentaires (attendue par les consommateurs), malgré la baisse du nombre d'intervenants.
- 10 La présentation de Tommaso Venturini sur le cas spécifique d'Eataly a permis d'illustrer de manière concrète ce que pourrait être le fonctionnement d'une entreprise de distribution, dans une logique de revalorisation des circuits-courts. Selon Tommaso Venturini, le succès de l'entreprise s'avère très prononcé en Italie (notamment dans la région de Turin, où elle est implantée) et s'explique par le développement d'un

« modèle » spécifique, en rupture avec les stratégies de croissance standards de la grande distribution (pression sur la baisse des prix des produits alimentaires), pour se tourner au contraire vers une stratégie dite de « diversification ». Les réactions ont été très nombreuses et variées à la suite de cette présentation. Le débat est apparu divisé entre, d'un côté, les tenants d'un nouveau modèle alternatif de développement de la distribution, plus ancré dans le territoire et laissant plus de place aux petits producteurs (notamment relativement aux négociations sur les prix des produits), et, de l'autre, la vision selon laquelle l'entreprise, dont l'un des objectifs est notamment de percer la concurrence internationale, viserait en réalité l'exploitation d'une niche de marché.

- 11 La présentation de Marie Décima (chargée de mission au CERDD) a quant à elle permis d'aborder la question de la prise en compte de la dimension sociale dans les circuits-courts alimentaires. Deux types d'approches ont été développés à cet effet dans la région Nord-Pas-de-Calais (et en partie capitalisées dans le cadre des travaux de l'APES). D'une part, certaines initiatives se sont donné pour objectif de diminuer les prix des produits alimentaires dans les circuits-courts, tout en réduisant la dépendance financière des usagers vis-à-vis des institutions. Si la viabilité économique de ces projets s'avère être un exercice difficile, il a été avancé que la pérennité des démarches repose souvent sur l'échelle de l'organisation ainsi que sur les possibilités de mise en réseau. D'autres initiatives visent quant à elles à produire de la réinsertion sociale tout en faisant évoluer les habitudes alimentaires, notamment des populations les plus défavorisées. La difficulté de la prise en compte de la notion de « social », lorsqu'un travail est mis en place avec des populations extrêmement fragiles et marginalisées, a été soulignée. Si nombre de ces projets apparaissent tout à fait prometteurs, il reste néanmoins très complexe de faire le lien entre le monde et les politiques agricoles, la lutte contre l'exclusion sociale et la question des choix alimentaires individuels, tout en faisant face aux inhérentes contraintes de rentabilité économique. L'expérience de ces pratiques en Région tend à montrer qu'une action publique efficace se doit d'être menée « avec » les personnes défavorisées et non « pour » elles, la difficulté étant, par ailleurs, de généraliser des initiatives restant souvent très locales.
- 12 Ainsi, la notion de « circuit-court » reste sujette à de multiples définitions et interprétations (cf. type de proximité) et recouvre une pluralité de réalités sociales, parfois difficiles à saisir, alors que leurs performances environnementales semblent assez mitigées. Toutefois, la thématique apparaît être un point focal particulièrement intéressant en lien avec celle de la reterritorialisation et ce tant du point de vue de l'action privée (nouveaux modèles de développement et d'entreprise) que de l'action publique (politiques agricoles, alimentaires et de cohésion sociale). De nombreux autres éléments liés à la thématique des circuits-courts alimentaires ont été discutés à la suite des interventions ; allant de la politique d'approvisionnement locale dans les cantines scolaires, à l'évolution des pratiques professionnelles dans le milieu agricole, en passant par la prise en compte d'autres indicateurs de performances environnementales des circuits-courts (comme la réduction des emballages). Toutes ces questions témoignent de l'importance et de la complexité des enjeux liés aux circuits-courts, ainsi qu'aux politiques alimentaires et agricoles, dans la gestion d'un territoire.
- 13 Globalement, cette cinquième JIDD a été marquée par une certaine hétérogénéité au travers des différentes interventions, ces dernières ayant abordé la question de la mesure des performances des territoires en termes d'emplois, mais aussi explicité la démarche de construction collective des objectifs politiques de développement socioéconomique et

environnemental entre l'échelle nationale (DATAR) et les territoires, et enfin présenté différents aspects liés à la gouvernance alimentaire et à la mise en place de circuits-courts. Or, il semble que cette pluralité et cette richesse des thématiques et des débats traduise assez bien les enjeux liés à la reterritorialisation, à savoir, non seulement la difficulté d'adapter, d'un côté, les politiques et les injonctions globales et nationales et, de l'autre, les pratiques et les modes de gouvernance locaux ; mais cette complexe pluralité s'avère néanmoins le témoin, aussi bien de l'intérêt, que des possibilités réelles de reterritorialisation.

AUTEUR

LESLIE CARNOYE

Leslie Carnoye est doctorante, Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Economiques (Clersé UMR 8019), Université des Sciences et Technologies de Lille, 59650 Villeneuve d'Ascq Cedex